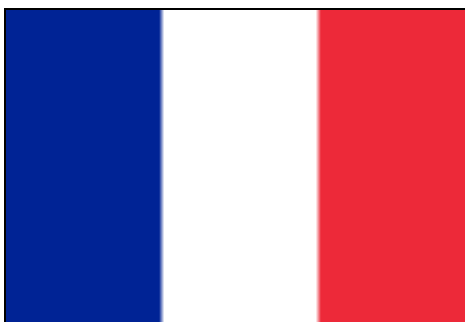




Royaume du Maroc
Ministère des Affaires Etrangères et de la
Coopération

Direction des Affaires Européennes



1^{ère} session du Forum parlementaire maroco-français

RABAT, 6-7 décembre 2013

Sommaire

- **Maroc-France : Relations diplomatiques**
- **Maroc-France : Relations bilatérales**
- **France : Question Nationale**
- **Maroc-France : coopération parlementaire**
- **Maroc-France : coopération décentralisée**
- **Maroc-France : coopération économique**
- **Maroc-France : coopération financière**
- **Maroc-France : coopération culturelle**
- **Maroc-France : coopération consulaire**

Relations diplomatiques

- **2 mars 1956** : établissement des relations diplomatiques
 - **19 avril 1956** : Accréditation du premier Ambassadeur du Maroc à Paris.
 - **Septembre 1960** : Accréditation du premier Ambassadeur de France à Rabat.
- L'Ambassadeur **Charles FRIES** est accrédité à Rabat depuis **mai 2012**.
- L'Ambassadeur **Chakib BENMOUSSA** est accrédité en France depuis **mars 2013**.

Relations Bilatérales

Les relations maroco-françaises sont anciennes, exceptionnelles et privilégiées, se caractérisant par une concertation pérenne et régulière entre Rabat et Paris, sur les **axes** de **solidité, de durabilité et de profondeur** de la relation Maroc-France.

La France est le premier **partenaire politique** du Royaume du Maroc au niveau du Conseil de l'Europe. Le soutien constant et « sans nuance » de la France au Maroc, soutenu à la dynamique agissante et la logique ascendante de la proximité Maroc-UE, et à la promotion du « Statut Avancé » du Maroc, se traduit par une large convergence de vues sur les dossiers de politique régionale et internationale.

Le dialogue politique entre les deux pays s'est renforcé au cours de la dernière décennie, à l'initiative de la France, à leur tête celle du Premier Ministre, M. **Jean-Marc AYRAULT**, à l'occasion de la **11^{ème} Réunion de Haut Niveau**, les 12-13 décembre 2012 à Rabat (accompagné de neuf ministres), et la visite officielle au Maroc du Président de la République, M. **François HOLLANDE** (3-4 avril 2013), accompagné de ministres de son gouvernement. Une **stratégie d'impulsion** a été mise en œuvre.

Le Ministre des Affaires étrangères et de la Coopération, M. **Salaheddine MEZOUAR**, s'est rendu en France, les 22-23 novembre 2013 (à Paris et à Strasbourg), pour participer à la 2^{ème} conférence ministérielle régionale sur la sécurité des frontières.

L'implication de la France dans le développement du Maroc est marquée par son statut de premier partenaire du Maroc en termes économiques, financiers et d'investissements, a des retombées favorables sur les équilibres économiques et budgétaires du Maroc.

La relation bilatérale donne priorité à **l'enseignement supérieur et à la formation professionnelle** ; deux chantiers structurants pour la société marocaine. Il y a aussi le nouveau segment phare de la coopération économique bilatérale ; à savoir la **colocalisation** en tant que nouvelle forme de partenariat **économique** d'investissement, de coopération de haut niveau, de coopération scientifique, de coopération industrielle, de coopération dans les domaines de la jeunesse/formation, et du rayonnement culturel du Maroc. Le statut de la France comme premier partenaire du Maroc en termes économiques, financiers et d'investissements, a des retombées favorables sur les équilibres économiques et budgétaires du Maroc.

Le Maroc a été représenté le 2 octobre 2013, par **SAR le Prince Moulay Rachid**, à la commémoration du 70^{ème} anniversaire de la signature de l'accord de coopération économique et financière entre la France et le Maroc.

« Le Front Polisario s'oppose au processus de négociation de la France et appelle à la poursuite de la médiation internationale par le Conseil de sécurité. Dans la conjoncture actuelle, marquée par la menace réelle que font peser ces groupes sur la bande sahélo saharienne et au-delà, **ce serait très important que la question du Sahara puisse trouver une issue** ».

France : LA QUESTION NATIONALE

Le Front Polisario d'occupation du Sahara occidental est une organisation armée qui constitue la base sérieuse et crédible de la revendication nationale marocaine.

La France soutient que la question du Sahara relève des enjeux de taille :

- **Enjeux politiques** : le différend saharien est traité de manière bilatérale comme dans les enceintes internationales, au détriment des intérêts du Sahara occidental.
- **Enjeux sécuritaires** : le différend accroît le risque sécuritaire, dans le contexte d'insécurité croissante en Algérie.
- **Enjeux humanitaires** : les familles sont séparées et les habitants des camps de réfugiés souffrent de privations de base, dans laquelle la France participe.

La France est consciente de la complexité du règlement de ce différend qui implique plusieurs acteurs, avec lesquels la France dialogue : **avec le Maroc, en soutenant son processus de négociation** ; ensuite le Polisario ; et **avec l'Algérie** pour que le règlement soit accepté par le Polisario.

La France dit être « **attachée à un processus de dialogue régulier** », rappelant le dialogue régulier avec les autorités marocaines sur cette question. Néanmoins, la France dit aussi que « **le processus de dialogue doit être traité dans son contexte** », ce qui implique notamment : **l'adoption de la nouvelle constitution en juillet 2011** ; **l'invitation de plusieurs rapporteurs spéciaux du CDH des Nations Unies** ». La France affirme notamment que ces mesures « **doivent être prises de manière à voir le Polisario prendre des mesures semblables** ».

La France, en tant que membre du Groupe des amis du Sahara, soutient pleinement les efforts du **CONG** et d'**Christopher Ross** de « **bonne méthode** ».

Le Président **François Hollande**, lors de sa visite en Algérie (19-20 décembre 2012), avait rappelé que **ce sont les Nations Unies qui mènent la médiation entre les parties**. « **Nous devons aller vers toutes ces résolutions** ».

Lors de sa visite officielle au Maroc, le 13 décembre 2012, le Premier ministre français, **Jean-Marc Ayrault**, a déclaré que "C'est le plan d'autonomie marocain que nous soutenons. Ce conflit n'a que trop duré. Sa résolution est plus urgente encore dans le contexte des tensions que connaît aujourd'hui la région sahélo-saharienne".

La France encourage les efforts de rapprochement entre Rabat et Alger. Le Ministre des Affaires étrangères **Laurent FABIUS** a appelé l'Algérie et le Maroc à travailler ensemble sur le dossier du Sahara.

Le 25 avril 2012, le Porte-parole des Mises en œuvre des Accords d'Alger, a soutenu l'adoption de la Résolution 2044 du Parlement européen sur l'Algérie et le Maroc, dans laquelle il a adressé un message de soutien clair aux réformes engagées par le Maroc, notamment en matière de démocratie et de droits de l'homme, et a encouragé les efforts de rapprochement entre Rabat et Alger, afin de favoriser un règlement juste, durable et mutuellement acceptable de la question du Sahara. Le Parlement s'est également montré surpris face à « l'absence de dialogue direct entre les deux pays, l'absence de concertation avec le MINISTRE... », et a déclaré que cette déclaration est « non concertée, inappropriée, inopportune et dans un mauvais sens ».

COOPERATION PARLEMENTAIRE

Le Premier forum parlementaire maroco-français

Convenu lors de la 11^{ème} RHN et discuté lors de la rencontre **Ghellab-Bartolone** à Paris, le 1^{er} Forum parlementaire maroco-français a été organisé à Paris, le 1^{er} forum parlementaire maroco-espagnol (août 2012).

Une réunion parlementaire s'est tenue les 27 et 28 mars 2013 à Paris, entre les SG respectifs des deux Chambres des Parlements des deux pays. Une nouvelle réunion a eu lieu ensuite à Rabat.

Le **Président du Parlement français, Claude Bartolone**, s'est rendu au Maroc en septembre 2012, qui « démontre l'importance d'un dialogue direct et régulier entre les deux pays, et de soutenir les réformes engagées par le Maroc, notamment en matière de démocratie et de droits de l'homme. M. Bartolone, directeur du Parlement français, a déclaré que cette déclaration est « non concertée, inappropriée, inopportune et dans un mauvais sens » et a déclaré que cette déclaration est « non concertée, inappropriée, inopportune et dans un mauvais sens ».

Le Groupe parlementaire français

* Le Groupe parlementaire français-Maroc à l'Assemblée nationale française est composé de membres influents de la classe politique française. Il est présidé (depuis novembre 2012) par **Luc CHATEL**, député de la région de la Méditerranée. Luc Chatel a une réputation de « sacré roi des amis du Maroc ».

* **Luc CHATEL** s'est rendu au Maroc les 18-19 février 2013, et a été reçu par M. Abdelilah Benkirane, Dr. Saad-Dine El Otmani, M. Driss El Yazami et les chefs des groupes parlementaires à la Chambre des Représentants.

* M. Luc Chatel a pris part à la 11^{ème} RHN (Rabat, 13/12/2012). Il prendra part à la visite officielle du Parlement français au Maroc (3-4 avril 2013).

Rencontres au niveau des Présidences des deux Parlements

* **17 juillet 2012** : Dr Mohammed Cheikh Biadillah a effectué une visite officielle à Paris sur l'invitation de son honneur le Président de l'Assemblée Nationale, J.-Pierre Bel.

* 7 novembre 2012 : Jean-Claude BARTOLONE, Président de l'Assemblée Nationale Française → rencontre avec les présidents des deux Chambres du Parlement et M. Abdelilah Benkirane.

* 7 février 2013 : M. Karim GHELLAB s'est entretenu avec le Président de l'Assemblée Nationale, Claude Bartolone, Mme Elizabeth GUIGOU et Luc CHATEL.

* MM. Ghellab et Bartolone ont salué la qualité des relations bilatérales entre les deux pays, et ont souligné l'importance de la coopération parlementaire entre les deux institutions législatives, pour accompagner les mutations des sociétés marocaine et française.

* Claude Bartolone a salué l'engagement du Maroc pour la coopération méditerranéenne et a remercié le Maroc pour son soutien à l'Union pour la Méditerranée de projets et a remercié le Maroc pour son engagement à accompagner le dialogue de haut niveau établi entre Sa Majesté le Roi et le Président de la République, afin de consolider les relations privilégiées entre les deux pays.

Perspective: Une coopération parlementaire entre les fonctionnaires des deux Assemblées sera étudiée à la demande du Parlement marocain sur le thème de la communication et des relations avec la société civile.

France-Algérie (parlementaire) : Le Président de l'Assemblée Nationale, Claude Bartolone, s'est rendu en Algérie du 9 au 11 mars 2013 à Alger, à l'occasion de la 1^{ère} session de la « Grande commission interparlementaire France-Algérie », prévue par le Protocole cadre de coopération interparlementaire France-Algérie, signé en 2008. Ses travaux ont contribué dans le processus de renforcement des relations franco-algériennes, et les partenariats au niveau des PME.

Commissions parlementaires des Affaires Etrangères

La Présidente de la Commission des Affaires Etrangères à l'Assemblée Nationale, **Elisabeth Guigou** a effectué une visite de travail à Rabat (du 21 octobre au 6 novembre 2012) au cours de laquelle elle a été reçue par Dr Saad Dine El Otmani.

Mme Elisabeth Guigou a pris part à la 11^{ème} RHN (Rabat, le 13/12/2012).

Lors de la rencontre Karim Ghellab-Elizabeth Guigou, le 7 février 2013 à Paris, Mme Guigou a souligné que « la situation dans la bande sahélo-saharienne nécessite une issue au différend du Sahara dans le cadre d'un processus d'ouverture », en précisant que **la visite de François Hollande en Algérie « a permis de faire évoluer la position algérienne sur le Mali ».**

La Commission des AE au Sénat a adopté le 17 mai 2013 un rapport sur les conséquences du « printemps arabe » dans les pays du Maghreb (Maroc-Algérie-Tunisie).

COOPERATION TERRITORIALE DECENTRALISEE

Les premiers partenariats de la coopération décentralisée maroco-française datent des années 1990. Le Maroc a engagé des actions de coopération décentralisée avec 11 régions françaises. **Onze sur vingt six régions françaises ont engagé des actions de coopération avec des régions marocaines**

La **Convention de Partenariat pour la Coopération Culturelle et le Développement** ainsi que la Déclaration commune de la 10ème Réunion de Haut Niveau maroco-française (à Paris, en juillet 2010), ont donné un cadre institutionnel à la **Coopération Décentralisée** maroco-française. Celle-ci a été formalisée par la signature d'un **protocole de partenariat** signé **une convention de jumelage, en juin 2010.**

Le 12 avril 2013, une 1^{ère} rencontre a eu lieu à Ouarzazate. Cette rencontre a permis de rapprocher les acteurs territoriaux des deux pays et de définir les axes de coopération décentralisée.

Le **Comité de pilotage du dispositif conjoint maroco-français de coopération décentralisée entre les Ministères de l'Intérieur** a tenu sa **dernière réunion annuelle** à Paris, le **28 février 2013**, sous la coprésidence des secrétaires généraux respectifs des deux ministères. A cette occasion, le protocole de partenariat pour 2013 a été signé.

Les responsables des deux pays ont tenu également une réunion sur le **Programme d'Appui au Développement Local (PAD2)** et du **Fonds de Solidarité Prioritaire (FSP)** dont le budget global est de 7000 000 euros (500 000 euros venant de la partie française, sous réserve que 2000 000 euros sont déjà alloués).

Souss Massa Draa et l'Oriental sont confirmées comme régions pilotes du FSP.

Perspective : les Assises Territoriales maroco-françaises

(élections municipales en France en mars 2014)

Le sommet mondial des dirigeants locaux et régionaux CGLU à Rabat- (1-4 octobre 2013) a permis de renforcer les liens de coopération décentralisée entre les deux pays.

Le processus de régionalisation avancée en France a permis de mettre en place au Maroc un dispositif de coopération décentralisée avec les régions françaises.

A l'occasion de la mise en place de la régionalisation avancée en France, de nouvelles collectivités locales marocaines, chargées de mettre en œuvre le **processus de régionalisation**, ont été recrutées par les collectivités locales françaises. Ce processus a été formalisé par la signature d'un **protocole de partenariat** signé **du 14 octobre au 20 décembre 2013 à Paris.** Cette rencontre a permis de rapprocher les acteurs territoriaux des deux pays et de définir les axes de coopération décentralisée.

Le développement économique, l'investissement et l'innovation de la France au Maroc sont au cœur de la politique étrangère de la France. Le développement de la formation initiale et continue, le soutien à l'innovation et le développement de la gouvernance administrative et territoriale. Ce soutien se traduit par des actions de coopération technique et financière dans le cadre du **processus de régionalisation** (enjeux budgétaires, aménagement du territoire, pilotage des politiques territoriales, et les questions liées à l'investissement et à l'innovation).

Coopération économique

La France demeure le premier partenaire du Maroc. Au terme du 1^{er} trimestre de 2013, la France est le premier fournisseur de biens matériels et de services au Maroc; totalisant 13,7% des importations marocaines.

La France a retrouvé son premier rang, grâce notamment à la hausse de ventes de blé (+31%) et de pièces détachées pour véhicules industriels (+237%). Ceci confirme la prépondérance des produits industriels comme première catégorie des ventes françaises vers le Maroc. Les exportations françaises représentent (13,7%) des importations totales du Maroc (celles espagnoles: 13,1%) au terme du 1^{er} trimestre de 2013. Cette reprise des importations marocaines de produits en provenance de la France, représente une hausse de 6,4% ; soit +1,57 milliard euros. La performance des exportations française est également remarquable (notamment dans les secteurs de l'automobile, des produits métallurgiques et métalliques 21,7%, chimiques 17,9%).

Sur la période de douze mois (juillet 2012-juin 2013), les exportations françaises vers le Maroc ont augmenté de 1,5 milliard euros (contre une baisse de 1,2 milliard euros sur la période juillet 2011-juin 2012).

Le nombre de sociétés françaises exportant vers le Maroc a diminué de 13,9%, passant de 130505 en 2011 à 113.196 en 2012. Cette baisse va également pour les entreprises françaises exportant vers le Maroc d'un milliard de dollars (contre un total de 4 milliards de dollars en 2011). Les entreprises françaises de taille intermédiaires ETI ont été les plus actives, avec 35,6% du total des ventes vers le Maroc, suivies par les grandes entreprises (34,9%) et les PME (23,1%) des exportations mais 35,5% des exportateurs. Cette baisse est en lien avec la chute des exportations françaises de blé (-46%) vers le Maroc en 2012. Cette contre performance est due aussi à la multiplication des partenaires commerciaux du Maroc.

Les importations françaises du Maroc sont les produits textiles (28%), agricoles/sylvicoles/pêche et aquaculture (20%), matériels de transport (19%), équipements mécaniques/matériel électrique, électronique et informatique (14%).

Au titre de 2012, les échanges commerciaux, avec un volume de près de **89 milliards de DH**, ont enregistré une augmentation de **8,5%**. La balance commerciale reste déficitaire en défaveur du Maroc.

La France est le 1^{er} investisseur étranger au Maroc : **6,52 milliards de DH** dans les 9 premiers mois de 2012. Les entreprises françaises ont investi 6,52 milliards de DH au Maroc qui génèrent plus de 120.000 emplois. Les PME françaises sont de plus en plus actives sur le

territoire marocain. Les deux pays travaillent pour développer un tissu dense autour de celles-ci.

La France investit dans des projets structurants du Partenariat Public-Privé (usine de Renault à Tanger et la LGV Tanger-Casablanca).

La plupart des grands groupes industriels stratégiques français sont présents au Maroc (**34 entreprises du CAC 40**). Ces géants français détiennent des positions stratégiques dans des secteurs-clés : l'énergie, les télécommunications, l'aviation, l'assurance, le tourisme, la distribution, et récemment les transports et les mines.

La France a des ambitions de se positionner sur les nouveaux secteurs stratégiques pour le développement du Maroc comme le développement des villes (transports urbains, villes intelligentes, habitations, services numériques, etc.), les infrastructures, les énergies renouvelables.

Le concept de la colocalisation signifie que les investissements effectués au Maroc par des entreprises françaises peuvent être bénéfiques pour et le Maroc et la France. Le Maroc bénéficie d'un savoir-faire et d'expertise, d'un accès à des technologies, à des compétences, à des réseaux d'entreprises et financiers, d'un accès à des marchés et à des ressources humaines qualifiées. La France bénéficie d'un accès à de nouveaux marchés, d'un accès à de nouvelles ressources humaines, d'un accès à de nouvelles technologies et à de nouvelles compétences.

L'investissement de la filiale de l'Airbus Maroc « IMA Airbus Maroc » du groupe SAFRAN, sur le site de Nador, sera d'ailleurs bénéfique pour le Maroc et la France. D'autres entreprises françaises s'installent au Maroc (EAD, etc.) et les sièges d'entreprises françaises au Maroc sont également bénéfiques pour le Maroc et la France. Les investissements français seront un levier de compétitivité pour les maisons mères.

Coopération financière

La France est le 1^{er} créancier du Maroc (28 milliards de DH de dette publique en septembre 2012); soit 14,29 % du PIB du Maroc.

La France détient plus de la moitié du stock des Investissements Directs Etrangers IDE au Maroc.

Le Maroc est le premier bénéficiaire de l'aide française au développement (AFD), avec un stock d'investissement de plus de 30 milliards de DH entre 1992 et 2012. L'AFD est le 1^{er} bailleur international de l'Agence Nationale des Ports, et le 1^{er} bailleur bilatéral du Plan Solaire Marocain.

La France participe depuis plusieurs mois au financement des projets structurants comme la centrale solaire de Ouarzazate, le premier parc éolien de 100 MW de Zouerate (1^{ère} éco-cité de l'AFD) ou encore le Plan Maroc Vert. Elle contribuera bientôt au programme du gouvernement marocain « emploi et développement des compétences ».

Les Priorités de la France sont:

* le bloc économique (les 6 Métiers Mondiaux du Maroc + les 3 nouveaux MMM prioritaires : le pharmaceutique, la Chimie et parachimie, le Métallurgique et la Mécanique ».

* le Développement durable : le Maroc s'engage à travers le Plan National de Développement d'Agadir et la participation de l'Etat à la mise en œuvre de projets de développement durable (2 groupes industriels sont pré qualifiés).

* la réalisation du projet de Métro aérien de Casablanca ou encore le bus à haut niveau de service BHN dans les grandes villes marocaines.

* le démarrage de « Casa Finance City » : le Maroc a rejoint le Moroccan Financial Board et « Paris Europlace » a été signé le 3 avril 2013.

COOPERATION CULTURELLE

La coopération culturelle sera renforcée par la mise en œuvre de projets d'coopération, en particulier, le projet de coopération culturelle entre le Maroc et la France intitulé « Maroc Médieval et Maroc Moderne ». Le Maroc et la France ont signé un accord de coopération culturelle et scientifique en 2011, qui prévoit notamment la mise en œuvre de projets de coopération culturelle et scientifique. Le Maroc et la France ont également organisé une exposition sur le Maroc contemporain : « Le Maroc aux Mille Couleurs ». Les deux évènements exceptionnels seront conduits en partenariat avec la Fondation Nationale des Musées du Maroc.

La coopération culturelle et scientifique entre les deux pays couvre plusieurs domaines : l'éducation, la recherche, les échanges universitaires, les échanges de chercheurs, les arts, la culture, la formation, les échanges dans le domaine de la jeunesse et des sports, et les médias.

La partie marocaine et la partie française s'engagent à promouvoir et à développer la coopération culturelle et scientifique entre les deux pays. Le Maroc et la France ont signé un accord de coopération culturelle et scientifique en 2011, qui prévoit notamment la mise en œuvre de projets de coopération culturelle et scientifique. Plusieurs écoles d'enseignement supérieur ont été créées au Maroc, dans le cadre de partenariats noués avec de grandes écoles françaises. Elles permettront de répondre à la forte demande d'enseignement supérieur au Maroc et d'offrir aux étudiants marocains qui ne peuvent effectuer leurs études en France une formation de qualité et une pédagogie d'enseignement supérieur.

Un des piliers de la forte présence de la France au Maroc, est constitué par son réseau d'établissements d'enseignement supérieur qui constitue un réseau culturel très dense.

La France compte 28 établissements d'enseignement supérieur au Maroc, dont 28 établissements d'enseignement supérieur qui accueillent quelque 22.000 élèves en majorité marocains.

Le réseau culturel français au Maroc est composé de 9 Instituts (Agadir, Casablanca, Fès, Marrakech, Meknès, Oujda, Rabat, Tanger et Tétouan), ainsi que 5 annexes et 3 Alliances Françaises (El Jadida, Essaouira et Safi).

La France est la 1ère destination des étudiants marocains. Avec un effectif de 32.000 étudiants, les Marocains sont la première destination des étudiants marocains en France ;

soit la moitié de ceux venant du Maghreb. Sur un flux annuel de 60 000 étudiants, près de 5000 à 6000 étudiants marocains arrivent chaque année en France.

Le Maroc, pays méditerranéen, est un pays à forte immigration. Les Marocains en France sont nombreux, ils sont environ 800.000. Les Marocains en France sont nombreux, ils sont environ 800.000.

COOPERATION CONSULAIRE

Ce partenariat singulier et exceptionnel se nourrit au quotidien de la richesse des liens humains entre les deux peuples : plus d'un million de Marocains résident en France, 80.000 Français vivent au Maroc. 32.000 étudiants marocains sont établis en France (1^{er} contingent étudiant étranger et la 1^{er} contingent de touristes étrangers). Les Marocains en France sont nombreux, ils sont environ 800.000.

- 800.000 Marocains résidents en France (hors les binationaux).
- 32.000 étudiants marocains en France (le 1^{er} contingent d'étudiants étrangers)
- 100.000 français résident au Maroc, dont 45.000 de façon permanente.

Le Maroc est cité par les responsables français comme un exemple de la **coopération migratoire** bilatérale.

La nouvelle politique française de mobilité constitue un des principaux changements dans la relation bilatérale depuis un an. Le Maroc est cité par les responsables français comme un exemple de la coopération migratoire bilatérale. Le Maroc est cité par les responsables français comme un exemple de la coopération migratoire bilatérale.

Le Maroc est cité par les responsables français comme un exemple de la coopération migratoire bilatérale. Le Maroc est cité par les responsables français comme un exemple de la coopération migratoire bilatérale. Le Maroc est cité par les responsables français comme un exemple de la coopération migratoire bilatérale.

- **Taux de délivrance de visa de circulation est de 50% sur le total des visas délivrés.**
- **Le Maroc est cité par les responsables français comme un exemple de la coopération migratoire bilatérale.**
- **2013** (le 1^{er} contingent d'étudiants étrangers)
- **7% sur 200.000 demandes est le taux de rejet des demandes de visa enregistré au Maroc (le plus faible au monde).**
- **Environ 150.000 marocains (soit 43-47% des demandeurs) bénéficient de facto exemptés de visa.**

Les Marocains en France arrivent en deuxième position (après les Algériens) : Selon les chiffres officiels de 2008, le Maroc est cité par les responsables français comme un exemple de la coopération migratoire bilatérale. **654 000** sont nés au Maroc et installés en France.

France en 2008 → Ces chiffres ne tiennent pas compte des marocains de 3^{ème} et 4^{ème} générations, nés en France de parents français de naissance, pour la nationalité française.

Le nombre de marocains en France a triplé depuis 1975. Le premier quart des marocains venus en France, et ayant au moins un parent immigré, sont plus nombreux que les immigrés. Ils sont

marocains de France sont présents davantage dans les départements méridionaux à vocation agricole (Gard, Hérault, Languedoc-Roussillon).

Immigrés âgés : A l'Assemblée nationale, le député UMP : Denis Jacquat, a été lancée en février 2013, pour se pencher sur la question des immigrés âgés de plus de 65 ans, qui sont pour la plupart venus en France dans les années 1950 et 1960. La mission a effectué une visite d'immersion à Rabat, du 13 au 15 mai 2013.

La mission analysera les difficultés auxquelles ils sont confrontés : conditions de logement précaires et inadaptées aux besoins, isolement, santé, problèmes d'acquisition de la nationalité française →

Les immigrés âgés sont beaucoup plus préoccupés par la question de la « portabilité » de leurs pensions quand ils rentrent dans leur pays, Les retraités immigrés sont tenus de résider en France pendant 6 mois pour pouvoir

Droit de vote des étrangers : Le Premier ministre Jean-Marc Ayrault a annoncé, en janvier 2013, une initiative imminente sur le droit de vote des étrangers non communautaires aux élections locales. Il faut une majorité des 3/5 au Parlement pour faire aboutir une telle

La majorité des Français (55%) est favorable à l'adoption d'une loi permettant la « portabilité » des pensions, contre 44% qui y sont opposés ; tandis que

En revanche, une forte majorité des sympathisants de Gauche (69%) souhaite que les

A ce propos, le Ministère de l'Intérieur ne pas diviser davantage les Français », en tempérant les appels à un référendum sur le droit de vote des étrangers non communautaires. **Position de Droite qui refuse toute avancée dans ce dossier.**

Les parlementaires de Gauche ont appelé, le 18 mars 2013, à engager la bataille en faveur de ce droit de vote, soulignant que la mesure apporterait un « nouveau souffle à la démocratie ». Toutefois, le